

L'inconditionnalité de l'accueil face aux évolutions législatives

SUR DEMANDE

Session ouverte si un groupe d'au moins 8 personnes est constitué, des dates pourront être proposées en INTRA et en INTER.

Contexte - objectifs

Présenter les politiques publiques en matière de logement et leur avancée aujourd'hui.
Clarifier le cadre juridique autour des pratiques d'hébergement et de logement.
Echanger autour de l'impact de ces aspects juridiques et politiques sur l'accompagnement social.

Contenu

Jour 1

Etat du mal-logement et évolution des politiques publiques de l'habitat et de l'action sociale

- Etat des lieux du secteur aujourd'hui : ampleur du sans-abrisme, problématique autour du logement...

Le dispositif « accueil, hébergement, insertion » (AHI) et son évolution

- Les concepts et les politiques publiques mise en œuvre ces dernières années.
- Le Logement d'abord et les enjeux autour des centres d'hébergements.
- La place des personnes accueillies dans l'élaboration des politiques sociales

La mise en œuvre du droit au logement

- Les offres de logement (social, privé, logement d'insertion)
- Les conditions d'accès au logement social
- Les conditions d'accès au logement privé

Jour 2

Le droit à l'hébergement d'urgence et les principes d'inconditionnalité et de continuité de l'hébergement

- Les différentes formes d'hébergement
- Présentation des outils de la loi du 2 janvier 2002, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement, le principe de continuité et l'expulsion

Les droits et obligations des personnes hébergées et des structures

- Recours contre le refus d'admission à l'aide sociale, le référé liberté et le recours DALO
- La fin de prise en charge en hébergement

Moyens et méthodes

Formation basée sur l'échange de pratiques à partir de situations concrètes, d'apports théoriques et méthodologiques. Utilisation des exemples de contrat de séjour des participants lors de cas pratiques.

Tarifs

Adhérent : 435 €/inscrit

Non adhérent : 565 €/inscrit



Publics visés

Intervenants sociaux (TS, CIP etc.), chefs de service, directeurs du logement ou de l'hébergement (éducateurs, CIP, etc)



Durée

2 jours, 7h par jour



Prérequis

Aucun



Formatrice

Julie Clauzier, Juriste - Formatrice et accompagnatrice de projets



Lieu

En fonction de la demande formulée



Evaluation des acquis

Questionnaire d'évaluation
Attestation de réalisation de la formation



Accessibilité

Votre situation nécessite-elle des aménagements particuliers ?
Si oui, merci de nous en informer dès que possible afin d'envisager des modalités pédagogiques et techniques adaptées
=> christele.hervagault@federationsolidarite.org